

Flash info des DTN n° 60 du 8 février 2019

Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux,
Mesdames et Messieurs les directeurs techniques nationaux adjoints,

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro du Flash Info DTN. Bien à vous.

Eric LEPAGNOT

Vie fédérale

Campagne nationale prévention hiver « Pour que la montagne reste un plaisir »

Pour faciliter la démarche des 10 millions de touristes qui rejoindront les pistes, le ministère des sports s'associe à Lucile Woodward, coach diplômée d'Etat et fitness girl 2.0, pour proposer un programme de préparation physique en vidéo. Une opération qui s'inscrit dans le cadre de la campagne Prévention Hiver 2019 « Pour que la montagne reste un plaisir ».

Séance de préparation physique dédiée au ski

Une séance de 10 minutes à pratiquer tous les jours pendant le mois qui précède le départ en vacances aux sports d'hiver !

Objectif : se renforcer musculairement, prévenir les blessures et avoir de bons appuis sur les pistes « Pour que la montagne reste un plaisir »

Lien direct de la vidéo : 

Dossier de presse #PreventionHiver 2019 : 

Sport de haut niveau

Information et éducation antidopage

L'AFLD nous adresse un ensemble d'informations relatives à l'actualité de la lutte contre le dopage. Quatre points :

- rencontre avec les DTN,
- lancement du comité des sportifs,
- AUT (autorisations d'usage à des fins thérapeutiques),
- localisation des sportifs du groupe cible.

Intervention à l'INSEP pour les DTN

Dans le cadre des retours de partages d'expériences (RPE) entre DTN, une information plus spécifique sur la localisation et les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques sous le thème « No show – Danger, minimiser le risque de répétition » sera délivrée par l'AFLD le **mardi 19 février 2019 à l'INSEP de 10h30 à 14h00**.

Lancement du comité des sportifs

Le 24 janvier dernier s'est tenu le lancement du comité des sportifs, nouvel organe consultatif qui vise à améliorer la prise en compte du regard et de la parole des sportifs dans la politique antidopage en France.

Ce [comité des sportifs](#) composé de 9 membres, sportifs ou anciens sportifs de haut niveau, sera consulté sur l'ensemble des questions relevant de la compétence de l'AFLD. Il participera

également aux actions de prévention et de communication auprès des sportifs et de leur encadrement et sera présent aux rendez-vous et aux événements de la communauté antidopage au plan international.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

[L'ordonnance du 19 décembre 2018](#), qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2019, renouvelle le régime des AUT pour les sportifs de niveau national. Plus de détails sur les sportifs visés seront disponibles sur [la page des AUT du site web de l'AFLD](#).

Pour toute question concernant les demandes d'AUT, merci de contacter le service médical de l'AFLD à service.medical@aflf.fr.

À titre de rappel, vous pouvez également consulter [la base de médicaments sur le site de l'AFLD](#) pour vérifier la présence d'une substance interdite.

La localisation des sportifs du groupe cible

La localisation est un système d'enregistrement d'informations pour un nombre très limité de sportifs de niveau national et international référencés dans « [le groupe cible](#) » de l'AFLD ou d'une fédération internationale.

Les sportifs inclus dans un groupe cible doivent saisir, via le [logiciel ADAMS](#), des informations sur leur localisation (créneau d'une heure par jour et lieu).

Ce dispositif de localisation permet aux organisations antidopage de maximiser l'effet de surprise et l'efficacité des contrôles inopinés hors compétition, et constitue aujourd'hui l'un des moyens de garantir un sport équitable pour tous les sportifs au niveau international.

En cette année préolympique, l'AFLD renforcera l'accompagnement des sportifs appartenant à son groupe cible afin de réduire les risques de manquements qui pourraient entraîner de graves conséquences pour eux.

Pour toutes questions techniques concernant la transmission des informations de localisation dans ADAMS, veuillez écrire à localisation@aflf.fr ou contacter le standard du Département des contrôles au **01.40.62.72.50**

En cas de manquement, merci de contacter le Département des affaires juridiques au servicejuridique@aflf.fr ou le standard au **01.40.62.72.56**

La semaine olympique et paralympique

Dans le prolongement de la Journée nationale du sport scolaire (JNSS, chaque année en septembre) et de la Journée Olympique (chaque année, le 23 juin), la « **Semaine Olympique et Paralympique** » est un moment clé pour promouvoir l'éducation par le sport et mettre les valeurs citoyennes et sportives au cœur des enseignements. La troisième édition cette année est placée

sous le signe du « **Bouger plus** » et de la mixité dans le sport. Elle s'adresse aux enfants et adolescents, de la maternelle au lycée, et donne l'occasion d'organiser des activités sportives dans tous les établissements scolaires. Elle permet d'associer des pratiques physiques et sportives à l'éducation morale et civique et de travailler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs du sport et de l'Olympisme ou encore de l'égalité, de la santé et de l'inclusion des élèves en situation de handicap. Près de 50 000 élèves devraient participer à l'événement tout au long de la semaine, sur l'ensemble du territoire.

Pour connaître les actions menées : 

En savoir plus : 

Développement des pratiques et réduction des inégalités à la pratique sportive

Territoires carencés

La lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive est une priorité de la stratégie ministérielle. Un travail a été engagé avec le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales afin de favoriser la pratique sportive des habitants résidant dans les quartiers inscrits en géographie prioritaire de la ville (QPV) et dans les zones de revitalisation rurale (ZRR).

Ce travail interministériel doit permettre le lancement d'actions concrètes qui s'inscriront dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici à 2024.

En ce début d'année, la Direction des sports (DS) et le Commissariat à l'égalité des territoires (CGET) lancent une démarche originale en organisant des journées thématiques pour accompagner les fédérations sportives qui souhaitent développer leurs pratiques sportives au sein des territoires dits carencés. Ce travail d'accompagnement des professeurs de sport - conseillers techniques sportifs (CTS) et des agents de droit privé - cadres fédéraux (CTF) - ciblera dans un premier temps le développement de projets sportifs pérennes dans les QPV. La volonté est de construire un programme qui réponde aux attentes opérationnelles des CTS et des CTF et qui favorise la rencontre et des collaborations avec les acteurs locaux des territoires (services déconcentrés, associations, réseau politique de la ville...).

Pour répondre à ces objectifs, nous vous remercions de transmettre le questionnaire joint aux agents sensibles à cette thématique. 

La date butoir pour répondre à ce questionnaire est le **13 février 2019**.

Protection des usagers

Afin d'assurer la protection des personnes pratiquant une activité physique ou sportive (APS), le code du sport prévoit plusieurs obligations applicables aux éducateurs sportifs et aux exploitants d'établissements d'APS.

L'instruction ministérielle n°DS/DSB2/2018/283 du 22 novembre 2018 relative à la protection des pratiquants au sein des établissements d'APS a pour objet de rappeler ces obligations législatives et réglementaires. Elle précise les moyens juridiques et techniques dont disposent les services déconcentrés pour l'application de ces dispositions.

Ainsi, elle présente successivement l'obligation d'honorabilité et les mesures de sûreté s'appliquant aux éducateurs sportifs et aux exploitants d'établissement d'APS ainsi que les mesures de police administrative à mobiliser en cas de mise en danger de la sécurité des pratiquants ou d'absence de qualification. Elle expose également les mesures de police judiciaire et les sanctions pénales encourues en cas de non-respect de la réglementation ou des mesures de police administrative précitées. Enfin, elle souligne le rôle des fédérations sportives dans la protection des personnes pratiquant une APS au sein de leurs structures affiliées.

L'instruction : 

Formation

Offre de formation INSEP

Dans le cadre de l'offre Nationale des métiers du ministère, des formations INSEP pourraient vous intéresser au mois de Mars

Des places sont encore disponibles pour :

un module de 2 jours : « Mieux se connaître pour mieux manager son énergie » du 19 au 20 mars 2019 

un module de 2 fois 3 jours : « Mieux se connaître pour mieux accompagner » session 1 du 26 au 28 mars, session 2 du 23 au 25 avril 2019 

Pour mémoire

Réunion des DTN

Lundi 18 février 2019 9h30- 13h à l'INSEP : réunion des DTN 

Agenda

→ **CO haute performance 2019**

• **7 janvier / 15 février** : poursuite des entretiens avec les fédérations sportives

→ **CPO développement des pratiques**

• **21 janvier / 15 février** : entretiens avec les fédérations sportives

→ **Réunion DTN : 18 février**

Intranet du ministère

Lien vers PACO, l'intranet du ministère : 

Lien vers la messagerie : 

Guide d'utilisation du token (calculatrice à codes) : 

Lien vers le portail des fédérations sportives (PFS) : 

Lien vers le portail de renouvellement des listes : 

Guide d'utilisation du portail des fédérations sportives : 

PSQS : 

Archives

Flash info n°59 du 25 janvier 2019 : 

Flash info n°58 du 14 janvier 2019 : 

Flash info n°57 du 14 décembre 2018 : 

Flash info n°56 du 27 novembre 2018 : 

Flash info n°55 du 15 novembre 2018 : 

Flash info n°54 du 31 octobre 2018 : 

Flash info n°53 du 23 octobre 2018 : 

Flash info n°52 du 12 octobre 2018 : 

Flash info n°51 du 28 septembre 2018 : 
Flash info n°50 du 22 août 2018 : 
Flash info n°49 du 13 juillet 2018 : 
Flash info n°48 du 21 juin 2018 : 
Flash info n°47 du 1 juin 2018 : 
Flash info n°46 du 18 mai 2018 : 
Flash info n°45 du 14 mai 2018 : 
Flash info n°44 du 20 avril 2018 : 
Flash info n°43 du 23 mars 2018 : 
Flash info n°42 du 23 mars 2018 : 
Flash info n°41 du 9 mars 2018 : 

Flash info n°40 du 14 février 2018 : 
Flash info n°39 du 5 février 2018 : 
Flash info n°38 du 30 janvier 2018 : 
Flash info n°37 du 17 janvier 2018 : 
Flash info n°36 du 19 décembre 2017 : 
Flash info n°35 du 1 décembre 2017 : 
Flash info n°34 du 10 novembre 2017 : 
Flash info n°33 du 17 octobre 2017 : 
Flash info n°32 du 23 septembre 2017 : 

N'oubliez pas que vous pouvez contribuer au contenu de cette lettre (échange de bonnes pratiques, informations utiles) en laissant un message à l'adresse : DS.A1@sports.gouv.fr